

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (RPD) (SIMDUT 2015)**Chapitre 1. Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'entreprise****1.1 Identifiant du produit****Forme du produit**

Mélange

Nom commercial

STIFEL 40-350

Code de produit

ST40-350

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utiliser**

Industriel. Pour un usage professionnel uniquement.

1. Aéroport 2.2 Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

NOX-CRETE, INC.

1444 20E RUE SUD

OMAHA, NE 68108

Tél. : 402-341-2080

Télécopieur : 402-341-9752

Courriel: corporate@nox-crete.comSite Web: www.nox-crete.com**1.4 Numéro de téléphone d'urgence****Numéro d'urgence**

Chemtrec (800) 424-9300

Chemtrec en dehors des États-Unis 703-527-3887

Chapitre 2. Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les règlements 29CFR 1910.1200 , (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)**

Flam Liq. 2	H225
Irritation cutanée. 2	H315
STOT SE. 3	H336

Texte intégral des phrases en H voir section 16**Effets nocifs sur la physiochimie, la santé humaine et l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments d'étiquette

Pictogrammes de danger



Mot d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 - Liquides et vapeurs inflammables
H315 - Provoque une irritation de la peau
H336 – Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements

Prévention**Conseils de prudence**

P210 - Tenir à l'abri de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes-Ne pas fumer
P233 - Garder le récipient bien fermé
P240 - Conteneur de sol/liaison et matériel de réception
P241 - Utilisation d'un équipement électrique/de ventilation/léger/.../antidéflagrant
P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P261 - Évitez de respirer la poussière/les fumées/les gaz/les brouillards/les vapeurs/les aérosols.
P264 - Laver soigneusement les zones exposées après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit
P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/une protection faciale

Réponse

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer / Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / sous la douche
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Amener la personne à l'air libre et la maintenir à l'aise pour respirer.
P305+P351+P338 -EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs compte-rendu. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire - continuez rinçage.
P319- Obtenez de l'aide médicale si vous ne vous sentez pas bien.
P332+P317 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
P370+P378 - Planche à billets En cas d'incendie : Utilisez des produits chimiques secs, de la mousse, du dioxyde de carbone pour extinction

Stockage

P403+P233 - Catalogue Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé.

Disposition

P405 – Magasin verrouillé.

P501 - Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Autres dangers

Aucun connu

Texte intégral des phrases H et P : voir section 16

Chapitre 3. Composition / informations sur les ingrédients**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 Mélange

Identificateur de produit	Nombre
---------------------------	--------

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (RPD) (SIMDUT 2015)

Solvant exempté	Secret commercial	Secret commercial
Silane	Secret commercial	Secret commercial

Conformément à l'article 29CFR 1910.1200(i), l'identité chimique spécifique (et/ou) de la concentration peut être retenue en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et tous les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients est non dangereux ou sa concentration est inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les cancérogènes, les toxines pour la reproduction ou les sensibilisants respiratoires).

Chapitre 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours généralités

Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien. Ne donnez jamais rien en bouche à une personne inconsciente.

Premiers secours après inhalation

Si l'individu ressent des nausées, des étourdissements, des difficultés à Respiration Consultez immédiatement un professionnel de la santé. En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Sortez à l'air frais et maintenez-le au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Premiers secours après un contact avec la peau

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin. Retirer ou enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau ou sous la douche. Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

Mesure de premiers secours après un contact visuel

Lorsque vous portez des lentilles de contact, retirez-les si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières écartées. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Premiers secours après l'ingestion

Rincer bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes/blessures après inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après contact avec la peau

Peut provoquer une irritation de la peau ou une sensation de brûlure

Symptômes/blessures après contact visuel

Peut causer une irritation ou des blessures oculaires

Symptômes/blessures après l'ingestion

Peut causer une irritation sévère ou des brûlures à la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

Chapitre 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agent extincteur approprié

Produits chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone

Agent extincteur inadapté

N'utilisez pas de jet d'eau lourd

5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange

Réactivité

Les produits de décomposition thermique peuvent présenter un risque pour la santé.

5.3 Conseils pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Liquide hautement inflammable ! Ce matériau libère des vapeurs lorsqu'il est chauffé au-dessus des températures ambiantes. Les vapeurs peuvent

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (RPD) (SIMDUT 2015)

Équipement de protection pour les pompiers

provoquer un incendie instantané. Utilisez un spray d'eau ou brouillard pour refroidir les récipients exposés.

Autres informations

Les pompiers doivent toujours porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et un équipement de protection complet lors de la lutte contre tout incendie chimique.

Lors du chauffage ou de la combustion, des gaz/vapeurs nocifs peuvent être libérés. Ce produit peut rendre le sol glissant.

L'article 6. Mesures de rejet accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Mesures générales**

Extrêmement inflammable. Éliminez toute source d'inflammation. Digue ou mise en fourrière déversement de matière. Utilisez des outils anti-étincelles. Tout l'équipement doit être puni. Prenez les précautions nécessaires pour assurer votre propre santé et sécurité avant de tenter de contrôler ou de nettoyer les déversements.

6.11 Équipement de protection**6.2 Précautions environnementales**

Équipez l'équipe de nettoyage d'un équipement de protection approprié. Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Informez les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage**

Absorbez les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et éliminer correctement.

L'article 7. Manutention et stockage**7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité****Mesures de protection**

Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail pour éviter la formation de vapeur. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les contenants bien fermés. Évitez de respirer de la vapeur ou du brouillard.

Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Mesures d'hygiène**7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités****Conditions de stockage**

Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Gardez les récipients bien fermés jusqu'à ce qu'ils soient prêts à l'emploi.

Agents oxydants puissants

Conserver dans un environnement frais et sec, à l'abri des sources d'inflammation.

Matériaux incompatibles**Température de stockage****L'article 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

S'il existe des limites d'exposition, elles sont énumérées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, aucune valeur n'est applicable.

8.2 Commandes d'exposition**Mesures d'ingénierie appropriées**
vapeur du produit

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de

TLV inférieur à spécifié

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes de protection et/ou des écrans faciaux pour éviter tout contact avec les yeux, irritation ou blessure.

Protection de la peau

Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés; bottes au besoin pour éviter tout contact avec la peau. Laver la peau exposée souvent avec de l'eau et du savon. Les vêtements souillés doivent être lavés avant la réutilisation.

Protection respiratoire

La ventilation générale des pièces est normalement adéquate. Évitez de respirer le brouillard ou vapeurs de produit. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandée chaque fois que les concentrations dans l'air dépassent la TLV.

Chapitre 9. Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide clair
Odeur	Odeur de naphtalène
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
PH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	>21.1 C 70 F PMCC
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide et vapeur inflammables
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative (densité spécifique)	1.00 kg par litre 8.3454 lb par gallon
Solubilité	Eau : Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Viscosité	Aucune donnée disponible
Teneur en COV	Moins de 350 g/l

L'article 10. Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou basses. Toutes les sources d'inflammation.

10.5 Matériaux incompatibles

Oxydants puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, divers dérivés d'hydrocarbures

L'article 11. Renseignements toxicologiques
11.1 Information sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Aucun effet indésirable n'est prévu dans le cadre de l'utilisation prévue.

Irritation/corrosion cutanée

Peut provoquer une irritation de la peau

Yeux

Peut provoquer de graves irritations et lésions oculaires.

Respiration ou sensibilisation cutanée

Peut provoquer une irritation respiratoire

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures à



chemical solutions to **concrete** problems

STIFEL 40-350

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (RPD) (SIMDUT 2015)

0,1 % n'est identifié comme cancérogène par le National Toxicology Program des États-Unis, le U.S. Occupational Safety and Health Act, ou l'Agence internationale Recherche sur le cancer (CIRC))

Toxicité pour certains organes cibles

Exposition unique

Aucune donnée disponible

Exposition répétée

Aucune donnée disponible

Risque d'aspiration

Aucune donnée disponible

Chapitre 12. Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Non établi

12.2 Persistance et dégradabilité

Non établi

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non établi

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5 Autres effets indésirables

Éviter les rejets dans l'environnement

ARTICLE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'utilisateur de ce matériel a la responsabilité d'éliminer les matériaux non utilisés, les résidus et les récipients conformément à toutes les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales concernant le traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

ARTICLE 14. Informations sur le transport

Conformément à ADR / RID / ADNR / IMDG / OACI / IATA

14.1 Numéro ONU

No ONU 1263

14.2 Désignation officielle de transport ONU

Matériel lié à la peinture

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers environnementaux

Aucune information supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

14.7 Transport en vrac selon

Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et recueil IBC

Aucune information supplémentaire disponible

14.8 Transport en vrac selon CFR 49 173.15

Sans objet

ARTICLE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.2 Réglementation des États-Unis

L'article 313

Contient les ingrédients suivants au niveau de déclaration ou au-dessus du niveau de déclaration exigences de l'article 313. Ces informations doivent figurer dans tous les FDS copiées ou distribuées pour ce matériel.

CHIMIQUE

Le TAS #

POIDS MAX %

Méthanol

67-56-1

0.4

La TSCA

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés



chemical solutions to **concrete** problems

STIFEL 40-350

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (RPD) (SIMDUT 2015)

PROPOSITION 65

NON EN VENTE DANS L'ÉTAT DE CALIFORNIE

15.1.3 Réglementation du Canada

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPD.

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés.

DSL

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Aucune évaluation de l'innocuité chimique n'a été réalisée.

L'article 16. Autres informations

Date de publication/révision	4-10-2025
Version	3.0
Numéro 1023	
Date de la dernière publication/révision	10-22-2024
Préparateur	Nox-Crete, Inc.

Les informations

et les recommandations contenues dans le présent document sont, à la connaissance de Nox-Crete, Inc., exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont proposées à l'acheteur/utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'usage prévu. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sécuritaire doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. Étant donné que les informations fournies dans le présent document peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune déclaration n'est faite selon laquelle les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et l'acheteur/utilisateur ne peut s'y fier qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler les aspects délétères de ce produit. De plus, étant donné que nous ne pouvons pas prévoir ou contrôler les nombreuses conditions différentes dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les précautions de santé et/ou de sécurité que nous avons suggérées seront adéquates pour toutes les personnes et/ou situations impliquant leur manipulation ou leur utilisation. De même, nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il est de l'obligation de chaque acheteur/utilisateur du produit mentionné dans le présent document de déterminer et de se conformer aux exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur/l'utilisateur remballe ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur/de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et d'autres informations nécessaires sont incluses avec et/ou sur le contenant. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette FDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en tout ou en partie, n'est pas autorisée.

Texte intégral des phrases H et P

Flam Liq. 2	H225
Irritation cutanée. 2	H315
STOT SE. 3	H336

H226 - Liquides et vapeurs inflammables

H315 - Provoque une irritation de la peau

H336 – Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements

P210 - Tenir à l'abri de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes-Ne pas fumer



Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (RPD) (SIMDUT 2015)

P233 - Garder le récipient bien fermé

P240 - Conteneur de sol/liaison et matériel de réception

P241 - Utilisation d'un équipement électrique/de ventilation/léger/.../antidéflagrant

P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

P261 - Évitez de respirer la poussière/les fumées/les gaz/les brouillards/les vapeurs/les aérosols.

P264 - Laver soigneusement les zones exposées après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit

P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/une protection faciale

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever / enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche

P304+P340 - EN CAS d'inhalation : Emmener la personne à l'air libre et la maintenir à l'aise pour respirer.

P305+P351+P338 -EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire - continuez à rincer.

P319- Obtenez de l'aide médicale si vous ne vous sentez pas bien.

P332+P317 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P370+P378 - Planche à billets En cas d'incendie : Utiliser des produits chimiques secs, de la mousse, du dioxyde de carbone pour l'extinction

P403+P233 - Catalogue Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé.

P405 – Magasin verrouillé.

P501 - Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.